

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT PERFORMANCE Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières Agrément du CMF n°96-2021 du 22 décembre 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de « **FCP GAT PERFORMANCE** » aura lieu **le 29 avril 2022**.

FCP GAT PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP GAT PERFORMANCE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application -Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 96-2021 du 22 décembre 2021
Date de constitution	: 6 avril 2022
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: GAT Investissement & Attijari Bank
Gestionnaire	: GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
Dépositaire	: Attijari Bank - 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Distributeur	: GAT Investissement, 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est exonéré de toute commission. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 5% si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription ;
- 4% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription ;
- 3% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription ;

- 2% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre trois et quatre années à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre quatre et cinq années à compter de la date de souscription ;
- 0% si le rachat des parts intervient dans un délai au-delà de cinq années de la date de souscription.

Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectué avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP GAT PERFORMANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise à 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.